



**Règlement**  
**Concours photo 2024**  
**Mairie de Domfront en Poirais**

**1. Objet du concours photo**

Dans le cadre de son projet de développement touristique, la Mairie de Domfront en Poirais organise la 2<sup>ème</sup> édition de son concours photo, afin de mettre en valeur le territoire et ses habitants.

Le thème de ce concours photo est : **Domfront en détails**

**2. Conditions de participation**

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 12 ans, quelle que soit sa nationalité. La participation est gratuite.

Les personnes mineures devront fournir une autorisation de participation au concours, signée par un représentant légal. Cette autorisation est disponible en annexe de ce règlement.

Les membres du jury et leur famille sont exclus du concours.

Les photographes professionnels sont exclus du concours.

Pour participer, les participants devront envoyer leur photographie par mail à l'adresse [tourisme@villededomfront.fr](mailto:tourisme@villededomfront.fr).

Elle devra avoir une taille de 1920x1080 pixels minimum et être au format JPEG/JPG ou PNG. Le fichier devra être nommé comme suit : NOM-prénom. La photographie devra avoir été prise à Domfront en Poirais.

Chaque photographie devra être accompagnée d'un court texte de description, précisant le lieu où la photographie a été prise et expliquant le choix de cette prise de vue en lien avec le thème.

Chaque participant devra préciser dans son mail : son nom, son prénom ainsi qu'un numéro de téléphone.

Chaque participant recevra en réponse à son mail, un message lui demandant de valider sa participation en signant le présent règlement.

Les photographies ne pourront pas être retouchées, ni faire l'objet d'un montage.

Chaque participant ne peut présenter qu'une photographie maximum.

Le jury se réserve le droit d'exclure toute image qu'il jugerait inappropriée.



### **3. Calendrier**

Les participants pourront envoyer leur photographie entre le 10 juin 2024 à 00h01 et le 30 juin 2024 à 23h59.

Le jury se réunira après la clôture des participations afin de sélectionner 4 photographies finalistes.

Celles-ci seront soumises aux votes des visiteurs et habitants lors des marchés gourmands, les 21 et 28 juillet et 4 et 11 août 2024, de 11h à 18h, sur la place Saint-Julien à Domfront en Poiraise. Entre le 12 juillet et le 11 août 2024, il sera également possible de voter sur les réseaux sociaux de Domfront en Poiraise et sur le site Internet de la mairie : <https://www.ville-domfront.fr/>.

Les résultats seront annoncés en août 2024.

### **4. Jury**

Un jury notera les photographies sur 3 critères :

- Originalité (note sur 20)
- Respect du thème (note sur 20)
- Qualité technique (note sur 20)

Résultat final = (note originalité + note respect du thème + note qualité technique) ÷ 3

### **5. Récompenses**

Le participant ayant récolté le plus de votes du public verra sa photographie publiée dans le prochain bulletin municipal et remportera un lot.

Les 3 autres photographies sélectionnées par le jury remporteront un lot.

Le lot offert ne pourra en aucun cas être échangé contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

### **6. Publication des résultats**

Les résultats seront publiés sur le site Internet de la mairie de Domfront en Poiraise et sur les réseaux sociaux.

Les gagnants seront contactés, afin de se voir remettre leur lot.

### **7. Utilisation des photographies**

Chaque participant autorise la Ville de Domfront en Poiraise à reproduire et exposer ses photographies de façon gratuite, pour une durée de 100 ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2024.

La Ville s'engage à citer le nom de l'auteur et à ne tirer aucun bénéfice de ces photographies.



## **8. Droit à l'image**

Chaque participant certifie être l'auteur de l'image qu'il présente.

Si un visage reconnaissable figure sur la photographie, la personne doit avoir donné son accord à la diffusion de celle-ci dans le cadre du concours, grâce au formulaire présent en annexe de ce règlement. Le cas échéant, le participant devra joindre les autorisations à son mail de participation.

La mairie de Domfront en Poiraise décline toute responsabilité concernant les plaintes de personnes qui figureraient sur les photographies envoyées.

## **9. Vie privée**

Les informations recueillies seront utilisées uniquement dans le cadre de ce concours photo. Les coordonnées ne seront pas utilisées à des fins publicitaires.

## **10. Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

La participation à ce concours ne peut donner lieu à aucune indemnisation, remboursement ou contrepartie financière.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou reporter le concours.

Pour toute question, contactez Lucie Poder, chargée de mission tourisme par mail [tourisme@villededomfront.fr](mailto:tourisme@villededomfront.fr) ou par téléphone au 02 33 30 17 60.

À ....., le .....

Signature + mention "Lu et approuvé".



**Annexe 1 : attestation de publication de photographie (à faire signer par toute personne reconnaissable sur les photographies participantes)**

Je soussigné(e) ..... accepte par la présente que la photographie sur laquelle je figure puisse être utilisée par la mairie de Domfront en Poiraise, sur différents supports pour une durée de 100 ans à partir du 1<sup>er</sup> août 2024, sans que cela ne me confère rémunération, un droit ou un avantage quelconque.

Les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

En aucun cas, les membres de l'organisation ne céderont les photos à des tiers.

À ....., le .....

Signature + mention "Lu et approuvé".



**Annexe 2 : autorisation parentale pour les personnes mineures**

Je soussigné(e) ....., responsable légal(e) de ....., atteste donner mon autorisation pour sa participation au concours photo organisé par la Mairie de Domfront en Poirais.

À ....., le .....

Signature + mention "Lu et approuvé".